

# MOBILISATION DES ENTREPRISES : FICHE-IDÉE

## DEFI SPORTIF : LE CHALLENGE DU MUSCLE

cible : zones d'activités, zones industrielles, technopoles...

- **Quoi ?**

Proposer aux collectivités, aux entreprises, aux établissements d'enseignement supérieur, aux partenaires nationaux de l'AFM-Téléthon d'une zone d'activité de mobiliser leurs salariés / étudiants en courant et/ou marchant au profit du Téléthon.

- **Pourquoi ?**

Collecter des fonds au profit de l'AFM-Téléthon et proposer un moment de convivialité et de solidarité à ces zones souvent en recherche d'évènement pour animer et fédérer leurs membres en utilisant la dynamique du sport.

- **Qui ?**

Mettre en place une collaboration entre la mairie ou la communauté d'agglomération dont dépend la ZA, l'association d'entreprises de la zone, un club sportif (athlétisme), les partenaires nationaux (Decathlon, Sapeurs-Pompiers, Fédération des Boulangers...), commerçants et collectivités installés sur la zone.

Le fichier des entreprises et organisations implantées sur la ZA est fourni par la collectivité ou l'association d'entreprises.

- **Comment ?**

Création d'un Comité de Pilotage regroupant les représentants des différentes entités et animé par le signataire du contrat Etablissement d'un retro planning et d'une organisation de partage des tâches.

Choix d'un pilote et signataire du contrat de manière collégiale après présentation par la Coordination du contrat et de la RDF (le président de l'association d'entreprises ou la commune, par exemple).

- **Où ?**

Parcourir le plus de tours d'un parcours (une boucle) à l'intérieur du périmètre de la zone d'un km maximum ouvert et accessible à tous (sans chronométrage, ne nécessitant pas de certificat médical). En tenant compte de la circulation, des axes d'accès et des parkings et d'évaluer le minimum d'arrêtés de circulation à demander.

- **Quand ?**

Recommandation : un jeudi fin novembre de 11h à 17h pour profiter de la communication du Téléthon. La date peut bien sûr être différente en fonction des zones et doit être choisie en Comité de Pilotage.

Il est important de s'y prendre longtemps à l'avance, notamment pour les demandes d'autorisation. Le projet doit être proposé 6 mois avant sa date d'organisation et la validation de participation des différents membres du Comité de Pilotage doit être donnée avant la fin juin.



# DEFI SPORTIF : LE CHALLENGE DU MUSCLE

## COLLECTE ET RETROPLANNING

### • Collecte

Assurée par l'organisation signataire, elle est composée de **droits d'inscription des coureurs et d'abondement des entreprises ainsi que de recettes de stands de vente.**

#### Droits d'inscription et abondements :

- **Particuliers** : règlement du nombre de tours au départ en espèces (urne) ou par chèque à l'ordre d'AFM-Téléthon.  
Exemple : XX € / tour
- **Entreprises** : le salarié règle sa participation à son employé et l'entreprise « abonde » par chèque ou virement en fonction du nombre de tours parcourus par ses équipes. L'entreprise inscrit le nombre de salariés et le nombre de tours globaux et règle sa participation par chèque (adressé au signataire du contrat d'engagement) ou par virement directement à l'AFM-Téléthon qui sera réintégré à la collecte du contrat.  
Attention, **2 règlements distincts seront nécessaires** : 1 règlement pour les inscriptions qui sont des recettes / 1 règlement pour l'abondement qui est un don et donc sujet à reçu fiscal

**Stands de vente** : produits de la boutique Téléthon (achetés par l'association porteuse par exemple), petite restauration : sandwiches, crêpes, etc

Il est conseillé de proposer gratuitement des boissons chaudes, froides ou des viennoiseries soient offertes aux coureurs grâce à des partenaires. Même proposition pour la participation à différents ateliers proposés sur certains stands, par exemple :

- Sensibilisation aux gestes de premier secours par les sapeurs-pompiers
- Massages par des élèves ostéopathes, kinésithérapeutes...
- Préparation de smoothies (élèves dans agro-alimentaire...)
- Proposition de défi vélos d'appartement par élèves Staps...

### • Retroplanning (en annexe le calendrier détaillé)



- Mai-juin : lancement du projet / validation du signataire et répartition des missions en Comité de Pilotage / rédaction du cahier des charges (besoins d'implantation, sécurité, électricité, son, etc)
- Fin août : demandes d'autorisations parcours / implantation des stands / définition des tarifs / préparation des outils de communication (flyers, affiche, lettre de présentation...voir modèles)
- Septembre : lancement de la communication et de la prospection vers les entreprises de la ZA / recherche de partenaires pour soutenir l'organisation (café- boissons-viennoiseries pour les coureurs, stands de démonstration, structures, mobilier, sonorisation, etc)
- Octobre : gestion des inscriptions (club sportif ?) / invitation des officiels au lancement de la course / communication vers les médias locaux
- Novembre : organisation d'un point presse / répartition des tâches détaillées en Comité de Pilotage / mise en place dès 8h le matin de la course

### • Pour aller plus loin

- 1ère édition du Challenge du Muscle d'Agroparc - 28 novembre 2019 dans la zone Agroparc d'Avignon Montfavet
- 200 participants / 1.400€ de collecte
- Contact pour infos : Martine Décher - ENR entreprises Méditerranée / [mdecher@afm-telethon.fr](mailto:mdecher@afm-telethon.fr) / 06 81 28 69 52
- Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=nVqWJBxAgjY>